

Direction des prestations  
et de l'action sociale

## Prêt à l'équipement

Merci de compléter cet imprimé au stylo noir.

Numéro de Sécurité sociale :  ou Numéro allocataire :

**Vous avez besoin d'acheter des meubles et/ou de l'électroménager de première nécessité ? Si vous remplissez les conditions, vous pouvez bénéficier d'un prêt à l'équipement.**

### Vous pouvez demander l'aide si

- Vous êtes bénéficiaire d'une prestation versée par la Caf
- Vous avez au moins un enfant à charge de moins de 20 ans ou vous attendez un enfant
- Votre quotient familial est inférieur à un montant plafond
- Vous avez fini de rembourser vos prêts Caf
- Vous êtes à jour du paiement de votre loyer (ou de vos charges de copropriété) ou bien vous respectez votre plan d'apurement en cas d'impayés de loyer

#### À titre exceptionnel :

- parents hébergés ou parents n'ayant pas la garde pour l'achat de lit pour enfant uniquement ;
- parents en garde alternée, dont le quotient familial est calculé en tenant compte des enfants à charge et qui respectent leur obligation alimentaire, pour l'ensemble des équipements.

### Vous pouvez bénéficier de

- Une aide jusqu'à 500 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 12 mois pour faire une nouvelle demande ;  
**OU**
- Une aide comprise entre 501 et 1 000 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 24 mois pour faire une nouvelle demande ;  
**OU**
- Une aide comprise entre 1 001 et 2 000 €. Si cette aide vous est accordée, vous devrez attendre 36 mois pour faire une nouvelle demande.

### Pour constituer votre demande

Vous devez remplir le formulaire en intégralité et l'envoyer avec un devis établi par un magasin labellisé par la Caf. Le devis doit préciser la nature des articles pour lesquels vous demandez une aide financière individuelle.

La demande et le devis doivent être transmis à la Caf à l'adresse suivante :

**CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS**  
**93024 - BOBIGNY CEDEX**

**Pour connaître la liste des magasins labellisés par la Caf et la liste des meubles et/ou de l'électroménager de première nécessité, rendez-vous sur [caf.fr](http://caf.fr) > Ma Caf > Logement**

### Bon à savoir

L'aide comprend une partie en prêt à taux 0 d'une durée de 48 mois maximum et une partie en subvention. Le prêt fait l'objet d'un contrat soumis à un droit de rétractation de 14 jours après la signature par la Caf et par l'allocataire.

Les aides financières individuelles sont accordées dans la limite des fonds disponibles.



\* 000000102050000000\*



